Chères clientes, chers clients,

Le mois de juillet 2026 s'inscrit dans un environnement financier toujours exigeant : taux d'intérêt élevés, incertitudes géopolitiques persistantes, volatilité des marchés actions et recherche accrue de solutions patrimoniales à la fois lisibles, diversifiées et protectrices.

Le contexte actuel offre des opportunités sur les actifs auriifères après la récente correction de l'or et des valeurs minières. Toutefois, l'approche doit rester sélective : le potentiel de rendement ne doit jamais être analysé indépendamment du risque de marché, du risque émetteur, du risque de liquidité et de l'horizon de placement.

Ce mois-ci, nous abordons pour vous :

1- L'assurance-vie luxembourgeoise : une enveloppe pour les patrimoines internationaux

2- Point fiscal 2026 : les prélèvements sociaux sur l'assurance-vie restent à 17,2 %

3- Opportunité de marché : se repositionner sur les actifs auriifères

## *Assurance-vie luxembourgeoise*

**Une enveloppe pour les patrimoines internationaux**

Dans ce contexte, l'assurance-vie de droit luxembourgeois conserve un intérêt majeur pour les investisseurs français ,internationaux et les familles expatriées.

Elle permet notamment d'accéder à une architecture ouverte, à une grande diversité de supports financiers, à des solutions dédiées selon le profil de l'investisseur, tout en bénéficiant du cadre de protection luxembourgeois : le triangle de sécurité, la ségrégation des actifs et le super-privilège du souscripteur.

Le triangle de sécurité repose sur trois parties prenantes : la compagnie d'assurance, la banque dépositaire et le Commissariat aux Assurances luxembourgeois ; le super-privilège permet aux créanciers d'assurance en cas de défaillance de l'assureur.

Pour les résidents fiscaux français, le contrat luxembourgeois reste soumis à la fiscalité française de l'assurance-vie. Son intérêt n'est donc pas d'échapper à la fiscalité française, mais de bénéficier d'une enveloppe patrimoniale internationale, souple, sécurisée et adaptée à une clientèle mobile ou disposant d'actifs financiers importants.

**A retenir**

✓ Architecture ouverte et large diversité de supports financiers.

✓ Cadre de protection luxembourgeois : triangle de sécurité, ségrégation des actifs, super-privilège du souscripteur.

✓ Pour un résident fiscal français, le contrat reste soumis à la fiscalité française de l'assurance-vie.

✓ L'intérêt du contrat luxembourgeois n'est pas fiscal : c'est une enveloppe internationale, souple et sécurisée.

**Notre conseil**

Le contrat luxembourgeois s'adresse en priorité à une clientèle mobile ou disposant d'actifs financiers importants. Le choix de l'enveloppe doit être arbitré en amont de tout changement de résidence fiscale, car le traitement fiscal, successoral et patrimonial sera différent selon l'enveloppe retenue.

En savoir plus

## *POINT FISCAL IMPORTANT 2026*

**Les prélèvements sociaux sur l'assurance-vie restent à 17,2 %**

| Prélèvement | Taux applicable |
|---|---|
| CSG | 9,2 % |
| CRDS | 0,5 % |
| Prélèvement de solidarité | 7,5 % |
| **Total** | **17,2 %** |

À compter du 1er janvier 2026, le taux des prélèvements sociaux passe à 18,6 % pour certains produits de placement.

Toutefois, l'administration fiscale précise que les produits attachés aux bons ou contrats de capitalisation et aux contrats d'assurance-vie comportant une valeur de rachat restent soumis au taux de 17,2 %.

En pratique, les produits ou gains de contrat d'assurance-vie et ces cas de rachat à compter du 1er janvier 2026 — y compris pour les versements postérieurs au 27 septembre 2017 sur des contrats de moins de 8 ans — le taux global des prélèvements sociaux reste donc de 17,2 %.

Ces particulier : lorsqu'une personne reçoit un rachat d'un régime obligataire d'assurance mariée d'un autre État de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse, et n'est pas à charge d'un régime obligataire français, le CSG et le CRDS peuvent ne pas s'appliquer ; dans cette logique dite « de flux » , seul le prélèvement de solidarité de 7,5 % peut rester dû selon les situations.

**A retenir**

✓ Hausse à 18,6 % au 1er janvier 2026 pour certains produits de placement.

✓ L'assurance-vie et les contrats de capitalisation comportant une valeur de rachat restent à 17,2 %.

✓ Le taux de 17,2 % s'applique y compris aux versements postérieurs au 27 septembre 2017 sur des contrats de moins de 8 ans.

✓ La logique « de flux » ne concerne que les personnes relevant d'un régime obligataire d'un autre État de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse.

**Notre conseil**

Le taux applicable dépend de l'enveloppe et du régime d'affiliation sociale du souscripteur. Avant tout rachat, une vérification de votre situation personnelle permettra de déterminer le taux réellement dû.

Pour aller plus loin

## *OPPORTUNITÉ DE MARCHÉ*

**Se repositionner sur les actifs auriifères**

L'or reste une classe d'actifs stratégique dans un environnement marqué par les tensions géopolitiques, l'incertitude sur les taux américains et la recherche de diversification.

Début juillet, Reuters indiquait que l'or rebondissait après avoir touché un plus bas proche d'une semaine, dans un contexte de dollar fort, de tensions géopolitiques et d'attentes autour de la politique monétaire américaine.

Cette récente respiration peut constituer un point d'entrée à étudier sur les sous-jacents auriifères, en particulier pour les investisseurs souhaitant diversifier une partie de leur allocation face aux risques monétaires, inflationnistes et géopolitiques.

**Deux solutions structurées peuvent être analysées dans ce contexte :**

## 1 - Produit structuré à capital protégé sur ETF VanEck Gold Miners

La première solution repose sur l'ETF VanEck Gold Miners — GDX, qui offre une exposition aux principales sociétés minières auriifères internationales.

Ce produit permet de s'exposer au potentiel de rebond du secteur auriifère, tout en bénéficiant d'une protection du capital à 100 % à maturité, hors défaut de l'émetteur.

**Principales caractéristiques indicatives**

| Élément | Caractéristique |
|---|---|
| Type de produit | Capital Protected with Issuer Call |
| Sous-jacent | ETF VanEck Gold Miners — GDX |
| Nominal indicatif | 100 000 € |
| Devise | EUR |
| Protection du capital | 100 % à maturité, hors défaut de l'émetteur |
| Participation à la hausse | 100 % |
| Rappel émetteur | Trimestriel, sans délai |
| Remboursement anticipé | À l'initiative de l'émetteur |
| Remboursement final | MAX entre 100 % et 100 % + performance du sous-jacent |
| Version 3 ans | 3,25 % par an, soit 0,8125 % par trimestre |
| Version 4 ans | 4,50 % par an, soit 1,125 % par trimestre |
| Version 5 ans | 6,00 % par an, soit 1,50 % par trimestre |

En l'absence de rappel par l'émetteur, le remboursement final correspond au meilleur entre le capital protégé et le capital augmenté de la performance positive du sous-jacent.

L'intérêt de cette solution est de combiner :

- une exposition à la hausse potentielle des minières auriifères ;
- une protection du capital à maturité ;
- une participation de 100 % à la performance positive du sous-jacent ;
- et une durée adaptable selon la version retenue : 3, 4 ou 5 ans.

Le principal point d'attention réside dans le mécanisme d'issuer call : l'émetteur peut rappeler le produit avant échéance. Ce rappel peut limiter le potentiel de gain si le marché devient favorable et que l'émetteur choisit de rembourser le produit par anticipation.

Cette solution peut être adaptée à un investisseur recherchant une exposition auriifère encadrée, avec une approche plus défensive que l'investissement direct en actions minières.

**A retenir**

✓ Protection du capital à 100 % à maturité, hors défaut de l'émetteur.

✓ Participation de 100 % à la performance positive du sous-jacent.

✓ Durée adaptable : 3, 4 ou 5 ans.

✓ Point d'attention : l'issuer call trimestriel peut limiter le potentiel de gain.

## 2 - Panier Minières Or : Barrick Gold / AngloGold Ashanti / Newmont Mining

La seconde solution est plus dynamique et vise un rendement potentiel plus élevé.

Elle repose sur un panier composé de trois grandes valeurs minières auriifères :

- Barrick Mining Corp,
- AngloGold Ashanti Ltd,
- Newmont Mining Corp.

Il s'agit d'un Reverse Memory Phoenix Autocall Decreasing Strike, d'une maturité de 36 mois, libellé en euros.

**Principales caractéristiques indicatives**

| Élément | Caractéristique |
|---|---|
| Type de produit | Reverse Memory Phoenix Autocall Decreasing Strike |
| Sous-jacents | Barrick Gold Mining Corp / AngloGold Ashanti / Newmont Mining |
| Devise | EUR |
| Nominal indicatif | 100 000 € |
| Maturité | 36 mois |
| Coupon mémoire | 8,05 % par an |
| Fréquence d'observation | Trimestrielle, sans délai |
| Déclencheur de coupon | 60 % du niveau initial |
| Barrière de protection du capital | 60 % du niveau initial |
| Type de barrière | Européenne, observée uniquement à maturité |
| Autocall trigger | 100 % / 96 % / 92 % / 88 % / 84 % / 80 % / 76 % / 72 % / 68 % / 64 % |

Le fonctionnement repose sur le principe du worst-of : à chaque date d'observation, on regarde la moins bonne performance des trois actions du panier.

Le coupon de 8 % par an est versé si le moins bon des trois sous-jacents est supérieur ou égal à 60 % de son niveau initial. Grâce au mécanisme mémoire, si un coupon n'est pas payé lors d'une observation parce que la condition n'est pas remplie, il peut être récupéré ultérieurement si la panier revient au-dessus du seuil prévu.

Le mécanisme d'autocall est désigné : le niveau de rappel anticipé diminue progressivement au fil des observations trimestrielles. Cela augmente la probabilité d'un remboursement anticipé si le panier se stabilise ou rebondit après une correction.

La barrière de protection du capital est fixée à 60 % du niveau initial, observée uniquement à maturité. Si, à l'échéance, le moins bon des trois sous-jacents est au-dessous ou égal à 60 %, le capital est remboursé à 100 %, hors défaut de l'émetteur. Si le moins bon sous-jacent termine sous 60 %, l'investisseur supporte une perte en capital égale à la baisse de ce sous-jacent.

Cette solution peut convenir à une poche plus dynamique, pour un investisseur acceptant un risque actions significatif en contrepartie d'un coupon potentiel élevé.

**A retenir**

✓ Coupon mémoire de 8 % par an, observé trimestriellement.

✓ Déclencheur de coupon et barrière de protection à 60 % du niveau initial.

✓ Barrière européenne : observée uniquement à maturité.

✓ Autocall dégressif : la probabilité de remboursement anticipé augmente au fil des observations.

✓ Point d'attention : mécanisme worst-of et perte en capital si le moins bon sous-jacent termine sous 60 %.

**Notre lecture patrimoniale**

Ces deux produits répondent à deux objectifs différents.

Le produit sur ETF VanEck Gold Miners est plus défensif dans sa construction, grâce à la protection du capital à 100 % à maturité et à la participation à la hausse du sous-jacent. Il peut être étudié pour un investisseur recherchant une exposition auriifère encadrée.

Le Reverse Memory Phoenix Autocall sur panier minier présente un rendement potentiel plus élevé, avec un coupon mémoire de 8 % par an, mais comporte un risque actions plus important, notamment en raison du mécanisme worst-of et de l'absence de garantie du capital en cas de baisse importante du moins bon sous-jacent sous la barrière de 60 % à maturité.

Ces solutions peuvent, selon les cas, être logées dans une enveloppe d'assurance-vie luxembourgeoise sous réserve de leur éligibilité par l'assureur ou le dépositaire, du profil investisseur, de la durée, du montant investi, de la documentation réglementaire et du respect des règles de distribution applicables, au cas par cas.

Cette solution peut convenir à une poche plus dynamique, pour un investisseur acceptant un risque actions significatif en contrepartie d'un coupon potentiel élevé.

**Conclusion**

Le contexte actuel offre des opportunités sur les actifs auriifères après la récente correction de l'or et des valeurs minières. Toutefois, l'approche doit rester sélective : le potentiel de rendement ne doit jamais être analysé indépendamment du risque de marché, du risque émetteur, du risque de liquidité et de l'horizon de placement.

Chez VIA Gestion Privée, nous restons à vos côtés pour identifier les solutions les plus adaptées à votre situation, à votre profil de risque, à votre fiscalité et à vos objectifs de rendement, de protection et de diversification.

**Laurence Peney**
Fondatrice
+971 52 911 1334

**Laurent Peney**
Fondateur

**Camille Simon**
Consultante
+971 557607192


Prendre rendez-vous

PRENEZ LE CONTROLE DE VOTRE AVENIR PATRIMONIAL

https://www.via-sp.com/


Ce document est une communication à caractère informatif. Les données, opinions ou analyses qui y sont livrées à titre purement illustratif et ne constituent en aucun cas une recommandation personnalisée ni un conseil en investissement. Chaque investisseur est invité à vérifier l'adéquation des solutions proposées à sa situation personnelle, avec l'aide de son conseiller.

Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner.